



Municipalité de
Sainte-Ursule

AVIS DE PROMULGATION **RÈGLEMENT # 439-25**

**fixant les taux de taxes et les conditions de perception
pour l'exercice financier 2026**

Avis public est, par la présente, donné par la directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Ursule :

Le Conseil municipal a adopté le 16 décembre 2025 le règlement # 439-25 fixant les taux de taxes et les conditions de perception pour l'exercice financier 2026.

QUE ledit règlement entre en vigueur selon la Loi.

Le règlement # 439-25 est disponible pour consultation au bureau municipal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture de bureau.

DONNÉ À SAINTE-URSULE, CE 17^{ÈME} - JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE DEUX MILLE VINGT-CINQ. (2025-12-17)

Guylaine St-Louis
Guylaine St-Louis, Directrice générale et Greffière-trésorière



Municipalité de
Sainte-Ursule

CERTIFICAT DE PUBLICATION

RÈGLEMENT # 439-25 **fixant les taux de taxes et les conditions de perception pour l'exercice financier 2026**

Je soussignée, Guylaine St-Louis, Directrice générale et Greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Ursule, certifie que j'ai publié le présent avis :

- À deux (2) endroits désignés par le conseil municipal, à compter du 17 décembre 2025.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 17^e jour du mois de décembre 2025.

Guylaine St-Louis
Guylaine St-Louis
Directrice générale et Greffière-trésorière